

et en faire profiter les citoyens de chaque province. Mais là n'a pas été la question encore.

On a présenté un programme qui avait été défini unilatéralement par le gouvernement fédéral et on a dit aux provinces: C'est à prendre ou à laisser! Aujourd'hui, on se rend compte, avec une nouvelle conférence, que là les provinces vont probablement être embarquées. C'est une forme de chantage que je dois dénoncer. Lorsqu'on parle d'un fédéralisme renouvelé, comme le signalait le ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales (M. Lalonde) samedi dernier, cela n'en est pas. Je me dois de reprocher à nos amis du Québec, qui viennent de l'autre côté aussi, de ne pas avoir insisté pour que le ministre fasse en sorte que les provinces soient appelées à discuter de ces choses-là. J'ai des collègues de ce côté-ci de la Chambre qui manifestent les mêmes inquiétudes que moi.

Alors il me semble que c'eût été possible pour le gouvernement fédéral, s'il est honnête lorsqu'il parle de consultations véritables avec ses homologues provinciaux, qu'il aurait été possible de permettre à chaque citoyen, d'où qu'il vienne, de bénéficier de cette subvention. Je tenais à le signaler et je regrette et je déplore, encore une fois, que nous du Québec n'ayons pas réussi à en profiter. Bien sûr, on présentera d'autres arguments tantôt à l'effet que le gouvernement du Québec est tellement différent, et le reste. Il y a eu absence de consultation et il y a eu cette absence des représentants des provinces autour d'une même table qui, dans la conjoncture d'aujourd'hui et pour le futur, devraient être appelées à participer à l'élaboration d'une politique nationale.

Aussi longtemps que l'on gardera cette attitude dont le gouvernement s'est prévalu en tout cas depuis tant d'années, on connaîtra encore des difficultés à l'égard des objectifs qui sont bons en soi, je le répète, mais qui sont souvent impraticables pour certaines provinces et pour certaines raisons.

De plus, monsieur le président, le ministre responsable de cette loi tente de la justifier en disant: C'est quand même pas mon programme. Cela c'est vrai, nous admettons que ce n'est pas son programme. Mais il a une responsabilité aujourd'hui. Si le ministre responsable d'un programme semblable a commis une erreur, je pense qu'il a la responsabilité et l'obligation de corriger cette lacune et cette injustice qui existent dans cette loi. Encore une fois, on nous dira: Vous utilisez peut-être beaucoup du temps de la Chambre pour discuter de ces choses-là. A mon avis, ceux qui peuvent bénéficier de cette subvention sont drôlement intéressés aujourd'hui à apprendre qu'il y a quand même des députés qui se rendent compte de cette injustice et qui veulent et qui demandent d'une façon très démocratique au ministre de corriger une situation ou une injustice qui est tout à fait évidente.

Bien sûr, le ministre dit: On aurait pu donner \$250; on offre maintenant \$350 pour récupérer de l'autre côté. Cela me fait penser un peu à la déclaration d'aujourd'hui sur les allocations familiales. En 1977, le gouvernement a versé plus de 173 millions de dollars par mois en allocations familiales, mais on ne dit pas combien de millions on a récupéré par le biais de l'impôt. Je dis que c'est de la fausse représentation. C'est malhonnête de la part du gouvernement de présenter des mesures semblables au public. On va leurrer le public en lui disant: Vous avez \$350, sachant très bien que dans certains cas ce n'est pas \$350. Le député de Bellechasse (M. Lambert) en a parlé tantôt, d'autres en ont parlé avant moi.

Impôt sur le revenu

Pourquoi ne pas établir clairement la subvention véritable que le citoyen devra toucher? Comme la grande majorité des propriétaires de ces maisons ne sont pas des gens à revenus extraordinaires, et même si on enlève \$15, \$25 ou \$50 de cette subvention, c'est injuste de la part du ministre actuel de nous présenter une subvention de \$350. Quand on la rend impossible, ce n'est plus une subvention de \$350. Étant donné les circonstances, j'ose croire que le ministre qui a reconnu tantôt que ce n'était pas son programme, et ce n'est quand même pas un argument tellement défendable, a la responsabilité d'être juste vis-à-vis de la loi qu'il présente. Par rapport à cette honnêteté qu'il doit manifester, je crois qu'il ne peut pas se soustraire à sa responsabilité. Il faut que l'imposition de cette subvention soit radiée immédiatement.

Je pourrais avoir confiance au gouvernement s'il agissait dans ce sens. Autrement dit, c'est une hypocrisie évidente la façon dont cela nous est présenté. Nous n'acceptons pas que les citoyens soient leurrés. Nous demandons évidemment la radiation de l'article 5, à la page 7, pour que cette subvention reste totalement à celui qui répond aux critères, et je crois qu'à ce moment-là on aura répondu à un objectif et à une responsabilité louable vis-à-vis de l'objectif fondamental de la loi. Étant donné les circonstances, j'espère que le ministre va reconsidérer la présentation de ce bill et annoncer immédiatement que cette subvention ne sera pas imposable.

● (1602)

[Traduction]

M. Marshall: J'aimerais faire rapidement quelques observations qui vont dans le même sens que celles de mes collègues qui m'ont précédé. Le ministre a dit qu'en imposant les subventions accordées dans le programme d'isolation, cela touchait riches et pauvres de la même façon. Mais je tiens à lui dire qu'il y a des Canadiens qui se trouvent tout en bas de l'échelle des revenus, qui sont des assistés sociaux et qui ne se préoccupent même pas de l'impôt. Ils ne peuvent maintenant pas trouver les \$500 nécessaires pour avoir droit aux \$350. Ils n'en profiteront donc pas et pourtant, ils en ont besoin plus que quiconque.

Certaines personnes ont une maison qui ne vaut même pas la peine d'être isolée et elles coûtent des millions et des millions de dollars au Trésor public en prestations de bien-être ou en d'autres formes de revenu fixe et peu élevé, et elles ne peuvent même pas se permettre d'acheter leur mazout à \$70 ou \$80 par mois, ce qui est le prix exigé actuellement à Terre-Neuve. Il y a des veuves qui touchent \$131 de l'assistance sociale et elles doivent payer \$60 ou \$70 pour le mazout parce qu'elles ne peuvent se permettre qu'un poêle à mazout. A quoi l'isolation pourrait-elle leur servir? Cela concerne non seulement des milliers de gens dans la province de Terre-Neuve mais dans tout le Canada. Pour vous montrer à quel point ce programme a été mis sur pied à la va-vite, à Terre-Neuve, pour répondre aux critères, les maisons doivent avoir été construites avant 1941. Il en va de même pour l'isolation, qui doit se conformer aux normes de la SCHL. En 1941, monsieur l'Orateur, nous ne faisons même pas partie des provinces canadiennes puisque nous ne nous sommes joints à la confédération qu'en 1949. Comment pourrions-nous donc répondre à des normes de la SCHL qui n'existaient même pas.

Une voix: Y avait-il des maisons là-bas en 1941?

M. McGrath: Répondez-lui.